

Iván BAJOMI

**Maître-assistant de l'Institut de Sociologie et de Politique Sociale
de l'Université ELTE de Budapest**

**Les Tsiganes de Hongrie
et les politiques d'intégration**

BUDAPEST

2002

Sommaire

1. Arrière-plan historique	3
2. Repères géographiques et signalétiques, commune de rattachement	4
3. Dénominations et représentations associées	6
4. Identité, assimilation	6
5. Statut juridique	8
6. Droit de vote, élection des comités d'auto-gouvernement des minorités	10
7. Pratiques discriminatoires, contrôles, interventions des pouvoirs publics, politiques d'insertion	11
8. Politiques publiques locales, cas pratiques, exemples de Budapest et de quelques autres localités	12
9. Annexe bibliographique	15

Sur la base d'une littérature de plus en plus abondante, dans les pages qui suivent nous présenterons de façon succincte la situation des Tsiganes de Hongrie qui constituent la minorité la plus importante de ce pays.

1. Arrière-plan historique

L'arrivée massive des Tsiganes en Hongrie remonte au XV^{ème} siècle. Originaires selon toute vraisemblance de l'Inde du Nord-Ouest, les Tsiganes ont longtemps séjourné en Perse puis dans l'Empire de Byzance qu'ils ont quitté à la suite de la poussée des Turcs. La présence des Tsiganes est signalée dès 1416 dans la partie orientale de la Hongrie appelée Transylvanie et quelques années plus tard ils font leur apparition à Bologne, à Rome et à Paris.

Comme les autorités des pays occidentaux prennent très tôt des mesures coercitives à leur égard, ils sont contraints à regagner la partie orientale du continent. «Les communautés tsiganes ont pu trouver une terre d'accueil définitive dans le bassin des Carpates et dans les territoires polonais. (...)A cette époque, en Pologne sévit l'anarchie féodale tandis que la Hongrie, partagée en trois zones est devenue à la suite des guerres menées contre les Turcs (...) un champ de batailles permanent. Le désordre régnant dans ces pays et compte tenu de tous les mouvements de population, les compagnies tsiganes ne se faisaient pas remarquer. (...) Jusqu'aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, le mode de vie des Tsiganes n'entre pas en collision fondamentale avec les conditions sociales de l'époque» (Annexe bibliographique : Mezey). Quelques décennies après que la Hongrie ait été libérée des Turcs et soit passée sous le contrôle des Habsbourg, les autorités absolutistes avaient pris au cours du XVIII^{ème} siècle des mesures de plus en plus sévères vis à vis de la population tzigane («séparation des familles, l'interdiction du port des costumes traditionnels, de l'usage de la langue indigène, du passeport, de l'élevage des chevaux, de la musique, des noms de famille Roms ... (Annexe bibliographique : Dispositions étatiques).

Les auteurs de cette politique visant à détruire le mode de vie et la culture des Tsiganes, poursuivaient plusieurs objectifs: sédentariser les Tsiganes et limiter par ce biais les heurts entre sédentaires et nomades, empêcher que ces derniers échappent à l'impôt.

Pendant des siècles, outre le métier de forgeron, les Tsiganes de Hongrie exerçaient surtout des activités complémentaires qu'ils pouvaient pratiquer sans être fortement intégrés à la population sédentarisée : fabrication de briques crues ou de huches, commerce ambulancier, commerce des chevaux, etc.

Notons aussi qu'au fil du temps s'est formé parmi les Tsiganes une couche de musiciens.

Par ailleurs, le développement rapide de l'industrie et du commerce a sapé les bases du mode de vie traditionnel des Tsiganes dont la sédentarisation a pourtant rapidement progressé. Selon un recensement effectué à la fin du XIX^{ème} siècle «plus de 90 % des Tsiganes recensés menaient déjà une vie sédentaire» (Annexe bibliographique: Dispositions étatiques, 2000, p18).

Si l'immense majorité des Tsiganes a une vie très difficile dans les années 1920-1940, pendant la seconde guerre mondiale leur existence-même est menacée: un grand nombre de Tsiganes périt à la suite de leur déportation dans les camps de concentration.

A l'inverse des paysans de Hongrie, au terme de la guerre, les Tsiganes ne bénéficient pas de la distribution des terres. Avec l'industrialisation forcée de la période socialiste, une partie importante de la main-d'œuvre tsigane est embauchée sur les chantiers de construction ou dans les grandes entreprises. Mais ces personnes peu scolarisées occupent surtout des postes subalternes. Contrairement à de nombreux pays occidentaux, durant la seconde partie du XX^{ème} siècle la quasi-totalité des Tsiganes de Hongrie mène une vie sédentarisée, ce qui n'exclut pas que certains parmi eux quittent leur domicile pendant une partie de l'année soit pour participer à des travaux agricoles saisonniers, soit parce qu'ils font du commerce ambulante. Les conditions de logement de la plupart des Tsiganes sédentarisés sont très mauvaises: si les colonies constituées de cabanes misérables disparaissent progressivement à partir des années 1970, leurs occupants sont souvent relogés dans des maisons de mauvaise qualité qui sont construites à l'écart des localités.

Sous le régime communiste le pouvoir encourage l'assimilation progressive des Tsiganes et ce n'est qu'avec l'avènement d'une démocratie pluraliste que l'on assiste à la multiplication d'organisations tsiganes autonomes.

2. Repères géographiques et signalétiques, commune de rattachement

Si en Europe c'est en Roumanie que vivent, en plus grand nombre, les Tsiganes (leur nombre se situerait entre 1.800.000 et 2.500.000), tandis que la Bulgarie et l'Espagne occupent la seconde position avec une population tsigane estimée entre 700.000 et 800.000 personnes, la Hongrie entre en troisième position avec une population tsigane estimée entre 450.000 et 600.000 selon les sources (Annexe bibliographique : Liégeois, J.-P et Kemény, I, 1998). et constitue ainsi près de 5 % de la population totale. Il est à noter que le nombre total des habitants de la Hongrie a diminué durant les deux dernières décennies,

En ce qui concerne leur répartition géographique, notons en premier lieu que si dans toutes les régions de la Hongrie on peut rencontrer des Tsiganes, dans la région Ouest du pays, où l'on constate un développement économique relativement important, leur proportion reste faible malgré une légère progression (ce taux était de 1,3 % en 1971 et de 2, % en 1994).

Par contre les régions Nord et Est du pays qui sont particulièrement touchées par la crise sont caractérisées par une présence très massive des Tsiganes (les mêmes taux étaient respectivement de 20,4 et de 23 % en 1971 et de 24,3 et de 19,8 % en 1994) (Annexe bibliographique : Kemény, I. - Havas, G. : 1996).

A la suite des transformations économiques survenues avant et après le changement de régime la répartition géographique de la population tsigane s'est considérablement modifiée. Fuyant le chômage devenu particulièrement important dans certaines zones rurales, la proportion des citadins a augmenté parmi les Tsiganes, et ceci surtout dans la capitale où en vingt ans leur nombre a doublé. D'après les différentes sources le nombre de Tsiganes de Budapest qui vit surtout dans des quartiers détériorés, se situerait entre 50.000 et 100.000.

Si sous le régime communiste les régions fortement industrialisées du Nord ont attiré un nombre important de Tsiganes résidant autrefois dans la partie Est de la plaine hongroise, après le changement de régime on observe un second mouvement migratoire important : ayant été les premiers à perdre leur emploi à la suite des transformations économiques survenues après le changement de régime (fermetures d'entreprises, privatisations), un grand nombre de Tsiganes restés sans ressources ont quitté les zones urbaines pour s'installer dans des petites communes où ils rachètent à bas prix les maisons délaissées par les autochtones. Ainsi de plus en plus nombreux sont les villages où la majorité des habitants est Tsigane (cf : Annexe bibliographique : Ladányi, J. - Szélényi, I. : 1997, pp90-92).

Ajoutons à cela, qu'à la suite d'importants processus d'assimilation, le rôle des signes extérieurs sur lesquels pouvait se fonder la distinction entre Tsiganes et non-Tsiganes va en s'amenuisant : si à l'intérieur de la population tsigane de Hongrie -majoritairement hungarophone- il existe deux minorités importantes, celle dont la langue maternelle est la langue tsigane (romani) et celle qui parle une variante archaïque la langue roumaine (désigné par le terme «bèche» en hongrois: «beás»), la quasi-totalité des Tsiganes adultes pratique également le hongrois. Dans le domaine des pratiques vestimentaires on observe le recul des vêtements traditionnels, même si - surtout chez une partie des femmes - subsistent certaines particularités.

Au niveau de l'habitat, s'agissant d'une population complètement sédentarisée, l'utilisation de la caravane est le fait d'une petite minorité d'entrepreneurs tsiganes travaillant pour les fêtes foraines et ne caractérise nullement les Tsiganes de Hongrie. Cela a aussi pour conséquence que contrairement à la France en Hongrie la notion de « commune de rattachement » n'a aucune signification. S'il y a lieu de parler de particularités dans le domaine de l'habitat, cela provient essentiellement du fait que chez les Tsiganes le taux de familles habitant dans des conditions médiocres est particulièrement élevé.¹ Notons aussi qu'à peu près 60% de la population tsigane vit dans des milieux ségrégués - soit dans les quartiers détériorés des villes, soit dans des colonies construites à l'extérieure des localités ou dans des petits villages où les Tsiganes sont devenus majoritaires (cf : Annexe bibliographique : Kovai, M. - Zombory, M. : 2001, p. 77).

Même si l'importance des critères de classements basés sur des signes extérieurs diminue, il est à noter que certaines particularités anthropologiques et notamment la couleur de la peau peuvent toujours constituer pour certains des points de référence importants. Ainsi, tenant compte de l'opprobre frappant les propos ouvertement racistes, certains locuteurs évoquent désormais les faits et gestes relatifs aux Tziganes par des formules codées contenant des références à la couleur de la peau (p. ex. «nos compatriotes dotés d'une peau de couleur brune». ²). Notons aussi que s'il existe des personnes qui, afin de ne pas se faire remarquer en tant que Tsiganes teignent leurs cheveux en roux, on constate aussi l'apparition chez les jeunes d'une nouvelle attitude qui consiste à assumer ouvertement certaines particularités ou différences: c'est le cas par exemple des membres de l'association culturelle «Bronze» qui rassemble des jeunes étudiants d'origine tsigane.

¹ Cela n'empêche pas que les foyers des familles tsiganes peuvent présenter certaines particularités du point de vue de la décoration.

² Sur la rôle de la couleur de la peau dans les modes de pensée européens imprégnés de préjugés à l'égard des Tsiganes voir l'étude de Veronika Görög (1998).

3. Dénominations et représentations associées

Pour désigner la principale minorité de la Hongrie on utilise surtout le mot « *tsigane* » (en hongrois: *cigány*) provenant probablement du terme grec byzantin « *athinganos* » « désignant une secte manichéenne venue de Phrygie » (Robert, P. : 1972, p. 461.). Cependant depuis la création d'organisations autonomes regroupant les membres de la minorité en question, plusieurs groupes ont opté pour l'utilisation du terme « *roma* » (Rom en français) et depuis, ce terme est de plus en plus fréquemment utilisé, notamment dans les médias. Le recours à cette stratégie symbolique obéit à plusieurs objectifs :

- le remplacement d'une appellation appliquée «de l'extérieur» au groupe en question par un terme propre à la langue romani témoigne d'une volonté d'auto-affirmation;
- le recours au nom *roma* permet se démarquer d'un terme chargé de maintes connotations péjoratives;³
- cette pratique témoigne d'une volonté de doter les Tsiganes d'un mode d'existence ou plutôt d'un statut moderne incarné notamment par l'action de certaines organisations internationales des Tsiganes. En effet celles-ci ont de plus en plus souvent recours à ce terme dont l'utilisation peut aussi obéir aux visées fédératrices des élites tsiganes.

Toutefois l'utilisation de cette appellation ne va pas sans problèmes. Nombreux sont les Tsiganes qui ne se reconnaissent pas dans ce terme et ceci, notamment en raison du fait que dans le lexique de deux groupes importants de cette minorité ce mot ne figurait pas autrefois. En effet, ni les Tsiganes «*romungro*» parlant uniquement le hongrois et représentant à peu près 70 % de la minorité, ni les «*beás*»(bèche) parlant une variante du romain n'avaient eu recours auparavant à ce terme.

4. Identité, assimilation

Si la majorité des non-Tsiganes de Hongrie perçoivent les Tsiganes en tant que personnes faisant partie d'une seule communauté, selon la littérature scientifique il s'agit d'une population fortement divisée dont les principaux clivages intérieurs recoupent les divisions observées au niveau des pratiques linguistiques et souvent vont aussi de paire avec une forte tendance à l'endogamie. Ainsi le groupe largement majoritaire des Tsiganes uniquement hungarophones dont l'auto-appellation est *muzsikuscigány* (Tsigane musicien) et que l'on désigne aussi par soit par le terme *Magyarcigány* (Tsigane hongrois) soit par le terme *Romungro* (Rom hongrois) se distingue très fortement de la minorité tsigane parlant un dialecte de la langue romani et le hongrois. Chez le premier groupe implanté depuis longue date en Hongrie on observe une forte volonté de s'assimiler: selon un ethnologue «pour eux le but visé était le mode de vie paysan ou ouvrier. Ceux qui habitaient les colonies formées de cabanes voulaient vivre dans les villages ou les villes parmi les Hongrois et n'aimaient pas que l'on les traite de «Tsiganes»(cf : Annexe bibliographique : Szuhay, P. : 2000, p. 119). D'après un autre chercheur «les Romungros se considèrent comme des personnes embourgeoisées, respectant les normes sociales et associent à la culture, à la langue et au

³En hongrois il existe plusieurs expressions ou mots composés dans lesquels le terme «tsigane» est synonyme de mauvais, Ainsi le mot composé «*cigánygaras*» (sous-tsigane) désigne une pièce de monnaie fautive, tandis que l'expression «*cigányútra megy*» (mot à mot: «prendre le chemin des Tsiganes») a pour équivalent en français: avaler de travers.

mode de vie Tsiganes traditionnels une situation arriérée, la pauvreté et une certaine oisiveté» (cf : Annexe bibliographique : Kállai, E. : 2001). Par contre d'après ce même chercheur les *Oláh cigány* dont la langue maternelle est un dialecte de la langue romani⁴ et dont la présence en Hongrie ne date que de la seconde partie du XIX^{ème} siècle pensent que c'est uniquement eux qui sont de «vrais » Roms. D'après eux «les *Romungros* sont des personnes qui se haïssent et qui sont prêts à tous les compromis, qui renient leurs origines et qui, afin d'être reconnus, sont prêts à satisfaire toutes les volontés du pouvoir en place» (ibid). Tandis que, selon l'ethnologue premièrement cité, les membres de l'autre minorité, dont la langue maternelle, le 'bèache', constitue une version archaïque de la langue roumaine, considèrent «qu'ils sont méprisés voire rejetés» (cf : Annexe bibliographique : Szuhay, P. : 2000, p. 119) à la fois par les Tsiganes hungarophones que par ceux dont la langue maternelle est le romani.

Compte tenu des vicissitudes de l'histoire et du fait que nombreux sont les non-Tsiganes qui témoignent une hostilité à l'égard des Tsiganes,⁵ il n'est pas surprenant que beaucoup de personnes originaires de cette minorité optent pour des stratégies d'assimilation et ne veulent pas être répertoriés en tant que Tsiganes. Ainsi, lors du recensement de 1990, seulement 142.683 personnes ont déclaré qu'ils faisaient partie de la minorité tzigane (cf: Annexe bibliographique : Kovai, M. - Zombory, M. : 2001, p. 77), tandis que d'après les estimations scientifiques «le nombre des personnes considérées par leur entourage comme Tsiganes» était à l'époque au moins trois fois supérieur à ce chiffre.

Les pratiques linguistiques témoignent de l'importance des processus d'assimilation. Ainsi selon les données d'une enquête sociologique menée en 1971 parmi les Tsiganes de Hongrie la proportion de ceux qui avaient répondu que leur langue maternelle était le romani s'élevait à 21,2 % et près de 8 % ont déclaré avoir comme langue maternelle le «bèache» (en hongrois: «beás»), cette version archaïque du roumain. Vingt-deux ans après les mêmes taux étaient respectivement de 4,4 et de 5,5 %. Toutefois lorsque l'on a interrogé en 1993 les personnes enquêtées sur leurs pratiques linguistiques, la proportion des personnes parlant le romani ou le bèache était légèrement supérieure à 11 % dans les deux cas (cf : Annexe bibliographique : Kemény, I. : 2000, p. 28). Il est à noter que l'abandon des langues maternelles traditionnelles s'explique notamment par le fait que durant les dernières décennies la scolarisation des enfants tziganes s'est considérablement prolongée et ceci dans des écoles dont les enseignants à quelques exceptions près ne connaissaient pas les langues parlées dans les familles des enfants d'origine tzigane. Par ailleurs la même remarque vaut pour le personnel toutes les autres institutions avec lesquelles les Tsiganes peuvent entrer en contact (services municipaux, institutions sociales, culturelles, police, etc.).

⁴Les membres de ce groupe sont appelés «oláh cigány» (Tsigane roumain). Cette appellation hongroise - dont le premier terme «oláh» évoquant le nom de l'ancienne principauté de Valachie a été utilisé autrefois en Hongrie pour désigner les Roumains - témoigne du fait que les ancêtres de cette minorité tzigane «ont regagné la Roumaine à partir de territoires faisant partie actuellement de la Bulgarie avec des peuples pasteurs roumains. Il est facile à démontrer que ce dialecte (de la langue romani) a été fortement marqué par l'influence de la langue roumaine»(Fleck, G. : 2000, p. 30).

⁵Plusieurs enquêtes d'opinion publique menées depuis le changement de régime ont démontré que «En Hongrie les Tsiganes constituent la minorité ethnique la plus rejetée» (Fábián, Z. - Sík, E. : 1996, p.384).

Pour le moment il est impossible de dire quel sera l'effet sur les processus d'assimilation du foisonnement culturel «Rom» actuel. Celui-ci est dû à l'activité de nombreux artistes tsiganes (écrivains, peintres, etc.) et de groupes d'amateurs ou de professionnels qui - soit par des activités visant à maintenir certaines traditions, soit par des créations originales - sont fortement présents dans la vie culturelle du pays. Il est aussi à signaler qu'il existe en Hongrie un nombre considérable de journaux et de livres situés dans la mouvance tsigane et depuis peu de temps une radio libre tsigane «Radio-C»⁶ a pu aussi être créée.

5. Statut juridique

Tandis que sous le régime communiste - tout comme les autres groupes sociaux - les Tsiganes de Hongrie ne pouvaient pas créer des organisations autonomes, avec la modification de la loi sur les Associations un nombre important d'organisations tsiganes ont pu être fondées.⁷ Si le nombre de celles-ci reste important, il est à signaler que les relations entre elles sont souvent conflictuelles.

Contrairement à certains autres pays autrefois communistes où les problèmes des Tziganes sont renforcés par des problèmes relatifs à la citoyenneté (p. ex. en République Tchèque), les Tziganes de Hongrie sont tous des citoyens Hongrois.⁸ Il est aussi à noter que depuis la promulgation en 1993 d'une loi sur les droits des minorités nationales et ethniques, au niveau des collectivités locales et au niveau national ont pu être constitués des comités d'auto-gouvernement censés représenter les intérêts des Tsiganes.

Ajoutons à cela qu'au niveau national plusieurs autres institutions ayant pour mission de favoriser la résolution des problèmes liés aux minorités ont été créées. D'une part il existe un Office national pour les minorités nationales et ethniques qui fonctionne auprès du Premier ministre, d'autre part «la Constitution et la loi LIX/1993 sur le commissaire parlementaire aux droits civiques ont permis la création de l'institution du commissaire parlementaire des droits des minorités nationales et ethniques» (cf : Annexe bibliographique : D. E. : 2000, p. 26). Depuis 1995 il existe une aussi une instance interministérielle ayant pour mission d'harmoniser «l'activité conceptuelle des ministères et des organismes de compétence nationale concernant les Tsiganes» (D. E., : 2000,p. 33).

⁶ En hongrois c'est par la lettre «C» que commence le mot tsigane (cigány). Autrefois dans les registres utilisés dans les écoles on mettait une lettre «C» à côté du nom des élèves tsiganes envers lesquels les enseignants étaient censés porter une attention particulière, tandis que de nos jours il arrive que les offices de l'emploi utilisent - de façon tout à fait illégale - cette lettre lorsqu'ils veulent éviter d'envoyer un demandeur d'emploi tsigane chez un entrepreneur qui refuse d'embaucher les membres de cette minorité (Jogfosztottan ..., :1996, p.87).

⁷ «(...)A la fin de 1991 il en existait déjà 96. Cependant leur fonctionnement est de plus en plus précaire, leur financement est aléatoire, l'obtention de subventions accordées dans le cadre d'appel d'offre dépend souvent de leur loyauté à l'égard du gouvernement.»(Kállai, E.: 2000, p. 22)

⁸ Notons toutefois que l'on constate en Hongrie le renforcement des processus de migration. Ainsi nombreux sont en Hongrie les Roms originaires des pays voisins (surtout de Roumanie) qui n'ont pas la citoyenneté hongroise et qui tirent des revenus du commerce, de la mendicité au du travail (le plus souvent illégal) effectué sur des chantiers ou dans des fermes (Vajda, I. - Prónai, Cs. : 2002).

Il est aussi à noter que d'importantes subventions budgétaires ou aides publiques sont désormais utilisées dans le domaine des affaires relatives aux minorités nationales et ethniques. La loi oblige par exemple les municipalités à assurer les conditions nécessaires au fonctionnement des comités d'auto-gouvernement locaux. Cependant les aides fournies par les municipalités en ce domaine sont souvent insuffisantes soit en raison de la faiblesse des ressources de nombreuses localités soit à cause des attitudes anti-Tsiganes de la population voire des élites locales. Notons par ailleurs qu'outre les aides municipales, les comités d'auto-gouvernement locaux peuvent aussi bénéficier de subventions d'État.

En 1995, sur la base de subventions budgétaires le gouvernement a créé deux fondations publiques contribuant au financement de différents programmes visant à favoriser l'intégration des minorités. L'une d'elles, la Fondation Publique pour les Tsiganes de Hongrie subventionne notamment des programmes visant à favoriser l'insertion économique des Tsiganes, l'éducation des enfants Roms, etc. Cette fondation aide également les associations spécialisées dans la défense des droits des Tsiganes. Toutefois certains spécialistes considèrent que l'Etat devrait subventionner d'avantage ce genre d'activité (cf : Annexe bibliographique : Furmann, I. : 2000, p. 105).

Les solutions institutionnelles ci-dessus mentionnées - dont les comités d'auto-gouvernement fonctionnant au niveau local uniques sur notre continent - témoignent du fait qu'une attention politique particulière est portée en Hongrie aux problèmes relatifs aux minorités. Cette préoccupation est en partie liée aux particularités de l'histoire de la Hongrie.

Si dans ce pays les problèmes relatifs aux minorités ont pu acquérir durant le XX^{ème} siècle une importance particulière, cela trouve en grande partie son explication dans le fait qu'après la première guerre mondiale la «Grande-Hongrie», au sein de laquelle le taux de la population hongroise n'a pas atteint les 50 %, a été amputée des deux tiers de ses territoires. A la suite de ce démembrement la proportion des minorités nationales vivant sur le territoire actuel de la Hongrie est devenue relativement faible, tandis que près d'un tiers des Hongrois vit actuellement hors du territoire national.⁹

Si sous le communisme les problèmes relatifs au sort des minorités nationales ou ethniques des différents pays du camp socialiste - et en particulier les griefs relatifs à des mesures favorisant l'assimilation des minorités - étaient occultés, le changement de régime a incité les élites politiques hongroises à porter une attention particulière aux problèmes des minorités nationales. Et ceci d'autant plus que le premier gouvernement issu d'élections libres était composé de forces qui se définissaient comme les principaux défenseurs des causes nationales hongroises, dont l'une des plus importantes serait, selon eux, la défense des Hongrois vivant dans les pays voisins. Ces orientations se reflètent aussi bien dans la création de "l'Office des Minorités Ethniques et Nationales" et de "l'Office des Hongrois vivant à l'extérieur des frontières", qu'à travers la loi sur les minorités nationales et ethniques de 1993, qui, selon ces promoteurs, par l'introduction de solutions exemplaires, devait servir de référence dans les relations entretenues avec les pays voisins. Cette volonté apparaît notamment à travers le fait que ce texte accorde une autonomie aux minorités nationales de Hongrie qui est une des principales revendications des élites politiques des minorités hongroises des pays voisins.

⁹Selon les estimations de nos jours la proportion totale des personnes issues des principaux groupes traditionnellement dotés d'un statut de minorité (les Allemands, les Slovaques, les Croates, les Roumains, les Slovènes, les Serbes, etc.) dépasse au total à peine les 5 % de la population, tandis que les Tsiganes ou Roms de Hongrie bénéficiant actuellement du statut de «minorité ethnique» (qui constitue un statut moins valorisé que le statut de minorité nationale) représentent à eux-seules 5 % de la population totale.

6. Droit de vote, élection des comités d'auto-gouvernement des minorités

En tant que citoyens hongrois, les Tsiganes de Hongrie peuvent participer aussi bien aux élections locales qu'aux élections parlementaires. Outre cela, depuis 1994 tous les adultes de nationalité hongroise peuvent également participer à l'élection des comités d'auto-gouvernement locaux des minorités au cas où dans leur commune des candidats minoritaire se présentent au moment des municipales.

Lors des dernières élections municipales, au niveau national, 1367 comités d'auto-gouvernement censés représenter des minorités nationales et ethniques ont été élus, et 764 parmi eux sont des instances censées représenter les intérêts des Tsiganes. (Ainsi, en principe de nos jours dans une commune sur quatre il existe un comité d'auto-gouvernement tsigane.) Les autorités considèrent comme bénéfique le fonctionnement des comités d'auto-gouvernement tsiganes dont le nombre a augmenté de presque 300 depuis 1994. «Les possibilités pour les Tsiganes de manifester leurs intérêts, se sont renforcées dans un certain nombre de communes: désormais les décisions concernant les Tsiganes se prennent en tenant compte de l'opinion de la minorité. Le fonctionnement des collectivités minoritaires (comités d'auto-gouvernement) tsiganes favorise l'intégration sociale de l'ensemble des Tsiganes, par conséquent le dialogue entre la population tsigane et non-tsigane des communes s'améliore.» (cf : Annexe bibliographique / D.É.: 2000, p. 32.

Face à ce bilan positif certains auteurs attirent l'attention sur l'insuffisance des droits et des moyens accordés aux comités d'auto-gouvernement ainsi que sur le fait que la prise en compte des avis émis par les comités d'auto-gouvernement minoritaires dépend du bon vouloir des élus municipaux (cf : Annexe bibliographique : Eiler, F. - Kovács, N. : 2000)

On déplore aussi que la participation de personnes, non-liées aux minorités, à l'élection des comités d'auto-gouvernement puisse fausser le jeu. Cependant il y a peu de chance qu'une solution puisse être trouvée. En effet, en raison de la déportation massive des Tsiganes sous la seconde guerre mondiale et l'expulsion des Allemands après la Libération, dresser des listes comprenant le nom des personnes faisant partie de telle ou telle minorité rappelle de mauvais souvenirs. Par ailleurs, il serait fort difficile de déterminer les critères selon lesquelles devraient être dressées les listes en question. Ajoutons à cela que les représentants de certains groupes minoritaires sont hostiles à la constitution de telles listes, ce qui ne constitue pas une surprise puisque compte tenu de l'importance des processus d'assimilation la base de ces organisations risquerait d'apparaître fort réduite à travers ces listes (Rátkai, Á. : 2000).

Notons aussi que des critiques plus radicales ont aussi été formulées à l'égard des comités d'auto-gouvernement minoritaires: d'après celles-ci, ces instances ne bénéficieraient pas d'une véritable légitimité puisque dans la plupart des cas - faute de liste concurrentielles - les électeurs ne peuvent pas vraiment choisir, tandis que les nouvelles instances élues dédoubleraient de façon inutile les organisations minoritaires plus anciennes.¹⁰ On déplore aussi que les nouveaux comités contrôlent une grande partie des subventions destinées aux minorités sans que, entre les deux élections ils soient obligés de rendre des comptes à qui que se soit de l'utilisation de ces sommes. Ainsi au lieu d'assurer une vraie représentation des intérêts, ce système alimenterait un véritable «ethno-business» (cf : Annexe bibliographique Rátkai, Á. : 2000).

¹⁰Notons toutefois que nombreuses sont les communes en Hongrie où avant l'élection des comités d'auto-gouvernement il n'existait aucune organisation censée représenter les Tsiganes.

Ajoutons à cela que dans le cas de la minorité tzigane de nombreuses critiques ont été émises au sujet du fonctionnement du Comité National d'Auto-gouvernement des Tsiganes qui doit être élu par des électeurs désignés par les comités d'auto-gouvernement locaux. En effet, en raison de certaines irrégularités commises lors de l'élection du comité, durant la dernière période législative cette instance était sous le contrôle d'une seule organisation connue pour ces orientations pro-gouvernementales, tandis que les autres organisations tziganes plus critiques à l'égard du gouvernement ne pouvaient pas participer au fonctionnement de ce comité.

7. Pratiques discriminatoires, contrôles, interventions des pouvoirs publics, politiques d'insertion

Force est de constater que les politiques publiques menées en Hongrie depuis le changement de régime, n'ont pas pu empêcher le fait que les transformations économiques et politiques aillent de paire avec la constitution d'une société à deux vitesses, qui au fil du temps est devenue de plus en plus polarisée. Avec l'avènement progressif du nouveau régime capitaliste - excepté une étroite couche dont le niveau de vie s'est amélioré de façon spectaculaire - la grande majorité de la population a connu une détérioration rapide de son sort.

Les changements ont particulièrement affecté la vie des Tziganes de Hongrie, chez qui, le taux de chômage est extrêmement élevé. Ainsi en 1993 dans les régions Nord et Est très touchées par la crise, chez les non-Tziganes la proportion des chômeurs enregistrés était de 17 %, tandis que chez les Tziganes ce même taux était de 59 % (cf : Annexe bibliographique Kemény, I. : 2000/b, p. 91. Cette situation est aggravée par des phénomènes de discrimination. Ainsi, il arrive souvent que les employeurs signalent des emplois vacants à l'office de l'emploi en leur précisant qu'ils ne veulent pas embaucher des Tziganes.

Par ailleurs, dans le domaine de l'accès à l'épargne logement, on a également constaté des pratiques discriminatoires. De même, nombreux sont les cafés et les discothèques, où les Tziganes ne sont pas admis. Si les associations spécialisées dans la défense des droits de l'homme et certaines forces politiques réclament depuis plusieurs années l'adoption d'une loi anti-discriminatoire qui comblerait les lacunes des règles juridiques existantes, ce vœu n'a pas encore été entendu. D'un autre côté, on constate que dans certains cas, les représentants des pouvoirs publics agissent aussi de façon discriminatoire¹¹ ou ne respectent pas les droits de l'homme les plus élémentaires.¹²

Notons aussi que dans les cas où des Tziganes étaient victimes de crimes racistes commis notamment par des skinheads de Hongrie, les autorités n'ont pas toujours réagi avec fermeté contre ces attentats.

Sans que l'on puisse constater un changement fondamental dans le comportement des fonctionnaires ou dans le fonctionnement des autorités, il est à signaler qu'en vue de prévenir les exactions «par les soins du Ministère de l'intérieur, un manuel d'enseignement a vu le jour pour servir de base à la formation des policiers sous le titre : « Recueil de textes pour l'étude policière des affaires minoritaires » (cf : Annexe bibliographique D. E. : 2000, p. 41-42). Très prochainement un programme, subventionné en partie par la Communauté Européenne, permettra aussi d'organiser des cours destinés aux différents personnels de la fonction

¹¹Par exemple en procédant à des contrôles d'identité vexatoires dirigés uniquement contre les Tziganes.

¹²Pour avoir plus de détails sur les actions discriminatoires précédemment signalées consultez le Rapport de Human Rights Watch/Helsinki. Titre de la version hongroise: Jogfosztottan - Romák Magyarországon.

publique en vue d'approfondir leurs connaissances concernant les Tsiganes et de modifier leurs attitudes.

A partir de 1995, sous un gouvernement de centre-gauche, la politique gouvernementale menée à l'égard de la minorité tsigane, est devenue plus systématique avec l'adoption d'une liste des priorités à suivre puis avec la détermination d'une série de mesures à moyen terme concernant plusieurs domaines (emploi, logement, santé, politique sociale, etc..

Le gouvernement de droite, en place entre 1998 et 2002, a maintenu à l'ordre du jour la réalisation de différents programmes visant à promouvoir l'égalité des chances et l'intégration des Tsiganes. Compte tenu des critiques réitérées de la Communauté Européenne concernant la situation des Tsiganes, d'importantes subventions européennes et hongroises ont pu être consacrées à des programmes devant favoriser la scolarisation et l'emploi des jeunes issus des «couches défavorisées et en particulier des Tsiganes». Toutefois l'action gouvernementale, menée dans ce domaine, a été critiquée à plusieurs titres.

Si le Comité National d'Auto-gouvernement des Tsiganes a été consulté lors de l'élaboration des mesures, en raison de la composition de cette instance, de nombreuses organisations tsiganes sont restées à l'écart des processus de consultation. De même, bien que d'importants programmes visant à favoriser la formation professionnelle des jeunes tsiganes aient pu être réalisés, la situation des Tsiganes s'est détériorée sous l'effet de la modification des mesures concernant les allocations de chômage et les aides sociales, Ces dispositions s'inspiraient en effet d'une idéologie selon laquelle les Tsiganes ne veulent pas travailler et préfèrent vivre d'aides.

Notons aussi que la politique familiale du gouvernement désavantageait également les Tsiganes puisque les allocations familiales n'ont pas été augmentées tandis qu'on a accordé d'importants avantages fiscaux aux familles nombreuses dont ne pouvaient bénéficier les familles tsiganes dépourvues de revenus.

8. Politiques publiques locales, cas pratiques, exemples de Budapest et de quelques autres localités

A la suite du changement de régime la Hongrie s'est dotée d'une administration territoriale très fragmentée, au sein de laquelle les communes ont acquis un rôle prédominant.¹³ La loi sur les collectivités locales et territoriales a confié aux communes de très larges responsabilités dans des domaines-clé tels que l'éducation, la politique sociale, la politique de logement, etc. Ainsi si l'on s'intéresse aux politiques locales concernant les Tsiganes il faut étudier avant tout les politiques sectorielles des municipalités et, en relation avec celles-ci, les initiatives provenant des organisations tsiganes ou des comités d'auto-gouvernement tsiganes créés depuis 1994.

Comme très peu d'études portant sur les politiques locales concernant les Tsiganes ont été réalisées jusqu'à nos jours¹⁴, il est impossible de dresser une liste exhaustive des actions menées dans ce domaine et il serait encore plus difficile de dresser le bilan de ces activités. (Dans le cas de Budapest il est d'autant plus difficile d'avoir une vue d'ensemble que

¹³En Hongrie le département constitue pratiquement le seul échelon intermédiaire entre les collectivités locales et le niveau national puisque les cantons ont déjà été supprimés il y a déjà plusieurs décennies tandis qu'au niveau qui correspondrait aux régions françaises il n'existe que quelques instances déconcentrées du pouvoir central.

¹⁴Signalons toutefois deux études réalisées dans ce domaine: une qui porte sur le fonctionnement du comité d'auto-gouvernement tsigane de la commune de Abony (Kállai, E. : 1998) et une étude qui essaye d'aborder d'une façon complexe la situation des Tsiganes de Szeged qui est la seconde ville de la plaine hongroise (Rátkai, A. : 1999)

contrairement aux élections municipales de 1994, lors du dernier scrutin municipal le comité d'auto-gouvernement de la capitale n'a pu être constitué (cf : Annexe bibliographique : Kállai E. : 2000, p. 23.)

Si dans les communes habitées par un grand nombre de Tsiganes les questions relevant de la politique sociale ont nécessairement une importance particulière, en raison du fait que les municipalités doivent en principe accorder des aides sociales aux personnes ne bénéficiant plus de l'allocation-chômage, c'est surtout dans le domaine de la politique de logement et de la politique scolaire que l'on constate les plus grandes tensions.

La politique du logement revêt une importance primordiale à cause des flux migratoires. En effet, avec l'approfondissement de la crise économique, nombreux sont les pauvres, et notamment les Tsiganes qui, fuyant les régions en difficulté, essaient de s'implanter dans la capitale et certaines autres villes. Comme la pénurie de logement inhérent au mode de développement du régime communiste, s'est approfondie depuis le changement de régime en raison du fait que pendant plus de dix ans on n'a pas construit de logements sociaux en Hongrie, l'accès au logement des familles pauvres ou à revenus modestes - et surtout celui des personnes récemment arrivées en ville - pose des problèmes insolubles.

Ceci est d'autant plus vrai que la majeure partie des logements sociaux d'autrefois a été privatisée après 1990, et les gens à faibles revenus sont incapables de payer les loyers élevés que demandent les propriétaires. Si certaines municipalités ont développé des politiques d'aide en vue de compenser partiellement la très forte augmentation des factures (électricité, gaz, eau, chauffage urbain, etc.), aucune politique de grande envergure favorisant l'accès au logement des pauvres ou compensant les frais de location des personnes à faibles revenus logés chez des particuliers, n'a été élaborée au niveau national.

Ce contexte général a favorisé le fait que les pauvres - et parmi eux un grand nombre de Tsiganes - occupent de façon illégale des logements sans confort situés surtout dans les quartiers détériorés de Budapest. De nombreux conflits résultent des actions municipales visant à expulser les occupants de ces logements. S'il arrive quelques fois que des logements à faible loyer soient proposés à des familles nombreuses composées de Tsiganes à condition que celles-ci soient en règle du point de vue du paiement des factures, dans bien des cas on procède à des expulsions sans que les personnes concernées soient relogées. Ainsi récemment des taudis abritant près de 50 squatteurs Roms ont été rasés dans le II^{ème} arrondissement de Budapest, à la suite des protestations des riverains déplorant la détérioration de la sécurité du quartier. La mairie - qui contrairement à la législation en vigueur ne dispose pas de logements provisoires - n'a proposé aux Tsiganes en situation irrégulière qu'une aide correspondant à 20 Euros ainsi que la possibilité de les emmener gratuitement en autocar dans n'importe quelle localité du pays (cf : Annexe bibliographique : Szamosközi, P. : 2002). Les actions de protestation soutenues par des intellectuels et des organisations spécialisées dans la défense des droits des Tsiganes, n'ont souvent, comme résultat, que de faire mieux respecter par les autorités municipales les procédures officielles, voire d'imposer des moratoires interdisant les expulsions durant les mois d'hiver.

Notons aussi que nombreuses sont en Hongrie les destructions d'immeubles ainsi que les projets de réhabilitation urbaine qui concernent de près la population tzigane. Ainsi de longs conflits sont nés des projets des municipalités de Ózd et de Székesfehérvár qui consistaient non seulement à réhabiliter des immeubles en mauvais état mais aussi à contraindre la population tzigane qui y résidait, à quitter leur ville. Un autre conflit de longue haleine se terminant par l'émigration en France d'un groupe de Tsiganes est né lorsque la mairie de la commune de Zámoly a ordonné - sans respecter les procédures - la destruction de quelques

maisons habitées par des Tziganes, dont une n'était même pas endommagée. Peu après, les autorités locales ont refusé de vendre aux Tziganes des terrains de construction appartenant à la commune tandis que d'autres personnes ont pu se porter acquéreurs (cf : Annexe bibliographique : Hell, I. : 2000).

Des recherches menées dans le VIII^{ème} et IX^{ème} arrondissements de Budapest (cf : Annexe bibliographique Paulik, M; Bajomi, I. : 2001; Bölöni, K. : 2002/a) montrent que les projets de réhabilitation urbaine de grande envergure peuvent avoir comme enjeu «l'amélioration de la composition sociale» de tel ou tel quartier. Comme le disait dans un entretien un élu municipal au sujet d'un projet concernant un quartier où vivent en grand nombre des Tziganes : «Il faut réfléchir s'il ne faudrait pas entièrement nettoyer l'arrondissement de sa population actuelle. Moi je pense que non. Non, il n'est pas indiqué de le nettoyer entièrement. » (cf : Annexe bibliographique Bajomi, I. : 2001). Les conditions économiques favorisent la réalisation de ce type de stratégies. Comme l'amélioration du cadre bâti entraîne une augmentation considérable des charges des locataires, les familles tziganes à faibles revenus, ne peuvent pas regagner leur ancien immeuble. Dans un arrondissement étudié, ce type de « filtrage » fonctionne d'autant mieux que les locataires voulant réaménager dans leur immeuble rénové doivent acquitter, deux ans à l'avance, la différence entre leur ancien et leur nouveau loyer (cf : Annexe bibliographique Paulik, M. : 2000. Des sommes provenant de la vente de nouveaux immeubles construits à la place des maisons insalubres, favorisent aussi les départs « volontaires », ce qui contribue au «nettoyage ethnique silencieux»: avec l'argent qu'on leur propose les familles pauvres peuvent acheter des logements dans des quartiers non-rénovés de la capitale ou en province où les prix sont plus bas qu'à Budapest. Notons par ailleurs que certains locataires sont relogés dans les logements sociaux du même arrondissement. Les services compétents des mairies sont quelques fois en mesure de satisfaire les demandes des personnes qui voudraient trouver un logement dans le voisinage de leurs parents ou amis. Des entretiens réalisés dans un quartier de Budapest, témoignent à la fois, de réels problèmes de cohabitation, d'une forte volonté d'assimilation présente chez une partie des Roms et aussi du mode de vie et des comportements de certains Tziganes et jettent un discrédit sur l'ensemble de cette population.

Comme l'a affirmé un fonctionnaire d'une municipalité: «presque tous nos locataires tziganes disent qu'ils ne voudraient pas être logés dans un quartier habité par des Tziganes. Des gens ont refusé d'être relogés dans la rue X en me disant: « Il y a beaucoup de Tziganes à-bas, vous ne pensez pas que j'irai habiter dans ce coin. » (cf : Annexe bibliographique : Bölöni, K - 2002/b, N° 4).

En ce qui concerne l'éducation des enfants tziganes de Hongrie, on constate surtout la persistance de certains modes de fonctionnement ségrégatifs. En effet, très souvent les enfants roms sont orientés dans des classes ou des écoles spéciales sans être de «vrais» handicapés. Des recherches montrent aussi que l'enseignement de la plupart des enfants tziganes se fait dans des conditions très mauvaises (cf : Annexe bibliographique : Havas, G. – Kemény, I. - Liskó, I. : 2001).

Cependant depuis une dizaine d'années, on constate aussi l'apparition de solutions nouvelles. Si en Hongrie l'idée de l'autonomie pédagogique a gagné du terrain dès les années 1980, ce n'est qu'avec le changement de régime politique que la pluralité des approches pédagogique et des méthodes est devenue un principe officiellement reconnu. Parallèlement à cela des institutions scolaires alternatives assurant une formation « personnalisée » ont vu le jour dont un certain nombre a pour population-cible des enfants d'origine tzigane ou des jeunes en

difficulté. Ainsi dans un département de l'Est, un internat pour enfants roms (Kedvesház) utilisant des méthodes pédagogiques innovantes a été créé.

Dans une ville importante de Hongrie située au cœur des zones habitées par les Tsiganes parlant la langue 'bèche', fonctionne depuis plusieurs années le lycée alternatif «Gandhi» accueillant surtout des élèves roms. Comme le «bèche» est une variante du roumain, afin de faciliter l'apprentissage des langues, la principale langue étrangère enseignée dans ce lycée est le français.

Si pendant près de dix ans c'est surtout une fondation privée, la Fondation Soros qui a subventionné les expériences visant à améliorer l'enseignement des Tziganes, depuis quelques années on a lancé plusieurs appels d'offre cofinancés par la Communauté Européenne et par le Gouvernement Hongrois, en vue d'améliorer l'enseignement des enfants d'origine tzigane. Ainsi, un programme Phare récent favorise les formations initiales et continues destinées aux enseignants ou complétées de modules concernant la lutte contre les inégalités scolaires. Ce programme prévoit aussi l'octroi de bourses destinées aux élèves d'origine Tzigane voulant poursuivre des études. Le programme Phare de l'an 2000 subventionne également le développement du programme pédagogique d'une soixantaine d'écoles, de même que la création de stages permettant de former pour les écoles maternelles des personnes travaillant en tant qu'auxiliaires auprès des institutrices. Il s'agit en effet de former des personnes familiarisées à la langue et à la culture des communautés tsiganes locales qui pourraient exercer un rôle de médiateur entre les familles et les institutions.

Notons aussi que dans un contexte d'administration territoriale très décentralisée, on constate également l'émergence spontanée de certaines formes de coordination locale en matière de scolarisation. Ainsi sous l'impulsion des autorités d'un département très fortement touché par la crise où le nombre des Tsiganes est particulièrement élevé, un projet visant à favoriser la coopération intercommunale en matière d'éducation fonctionne déjà, et permet de faire bénéficier les enfants en difficulté de certains services pédagogiques (par ex. en matière d'orientation scolaire ou d'orthophonie) que les communes pauvres de la région n'avaient pas pu organiser dans le passé.

Notons par ailleurs qu'une coopération entre la France et la Hongrie s'est développée récemment afin de pouvoir faire bénéficier les écoles périphériques de Hongrie des expériences acquises dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) de France.

9. Annexe bibliographique

Bajomi, Iván: *Education of underprivileged children in a deteriorated neighborhood of Budapest* (Education des enfants défavorisés dans un quartier détérioré de Budapest, 2001), Communication présentée aux Trisièmes Journées d'Études du Réseau Analyse Pluridisciplinaire des Politiques Educatives (RAPPE) à Louvain la Neuve le 25 janvier 2002, site Réseau RAPPE, <http://www.girsef.ucl.ac.be>

Bölöni, Kata: *Projet urbain et théorie de la réhabilitation souple, Étude de cas de la ZAC Moscovia et de la réhabilitation de Ferencváros*, Thèse de maîtrise, Faculté des Lettres de l'Université ELTE de Budapest, 2002, (2002/a).

Bölöni, Kata: *Six entretiens concernant la situation de la minorité tzigane d'un arrondissement de Budapest*, manuscripts, 2002, (2002/b).

Dispositions étatiques en vue de favoriser l'intégration sociale des Tsiganes de Hongrie, Ed: Doncsev, Toso, Office nationale pour les Minorités Nationales et Ethniques, 2000, Budapest, 58 p. (en français et en anglais),

Eiler, Ferenc - Kovács, Nóra: *A kisebbségi önkormányzatok rendszere Magyarországon*, (Le système des comités d'auto-gouvernement des minorités en Hongrie), Régió, 2000, N° 3, pp. 81-111.

Fábián, Zoltán - Sík, Endre: *Eloitéletesség és tekintélyelvűség* (Préjugés et autoritarisme), In: *Társadalmi riport* (Etudes sur l'état de la société), 1996, Ed: Andorka, R. - Kolosi, T. - Vukovitch, Gy., Tárki- Századvég, 1996, Budapest, pp. 381-413.

Fleck, Gábor: *A ciány nyelv és az oláh cigányok nyelvhasználata* (La langue tsigane et les pratiques linguistique des «Oláh cigány»), In: *A magyarországi romák* (Les Roms de Hongrie), Red: Kemény, István, Press publica, Győr, 2000, pp. 30-32.

Furmann, Imre: *Jog és Jogvédelem* (Droits et défense des droits), In: *A magyarországi romák* (Les Roms de Hongrie), Red: Kemény, István, Press publica, Győr, 2000, pp. 100-106.

Görög, Veronika: *Eloitéletes gondolkodás és folklór* (Modes de pensée imprégnés de préjugés et traditions populaires), In: *Tanulmányok a cigányság társadalmi helyzete és kultúrája köréből*, (Etudes sur la situation sociale et le culture des Tsiganes), Ed. Katalin Kovalcsik, Tanítók kiskönyvtára, 1998, BTF, IFA, MKM, Budapest, pp. 53-66.

Havas, G. – Kemény, I. - Liskó, I. : *Cigány gyerekek az általános iskolában* (Enfants tsiganes à l'école fondamentale), Oktatáskutató Intézet, Research papers, N° 231, Budapest, 2001, 66 p.

Hell, István: *A zámolyi romák - az út Strasbourgig* (Les Roms de Zámoly - le étapes du chemin menant à Strasbourg), In: *Roma migráció* (Migration des Roms), MTA Kisebbségkutató Intézet, - Nemzetközi Migrációs és Menekültügyi Központ, Budapest, 2002, pp. 91-105.

Jogfosztottan - Romák Magyarországon, A Humán Rights Watch/Helsinki jelentése (Dépourvus de droits - Les Roms de Hongrie - Rapport de Human Right Watch/Helsinki), Magyar Helsinki Bizottság, Budapest, 1996, 153 p.

Kállai, Erno: *Az abonyi cigány kisebbségi önkormányzat működése* (Fonctionnement du comité d'auto-gouvernement tsigane de Abony), Régió, 1998, N° 4, pp. 99-109.

Kállai, Erno: *Magaura cigányok - roma vállalkozók 1998-ban* (Tsiganes souverains - entrepreneurs Roms en 1998), Beszélo, 2001, N° 2, pp. 66-74

A magyarországi romák (Les Roms de Hongrie), Red: Kemény, István, Press publica, Győr, 2000, 128 p.

Kemény, István - Havas, Gábor: *Cigánynak lenni* (Etre tsigane), In: *Társadalmi riport* (Etudes sur l'état de la société), 1996, Ed: Andorka, R. - Kolosi, T. - Vukovitch, Gy. Tárki - Századvég, 1996, Budapest, pp 352-371.

Kemény, István: *Anyanyelvi csoportok (Groupes éthiques et la langue maternelle)*, In: *A magyarországi romák (Les Roms de Hongrie)*, Red: Kemény, István, Press publica, Győr, 2000. pp. 25-30, (2000/a)

Kemény, István: *Munka és munkanélküliség (Emploi et chômage)*, In: *A magyarországi romák (Les Roms de Hongrie)*, Red: Kemény, István, Press publica, Győr, 2000. pp. 90-94, (2000/b)

Kovai, Melinda - Zombory, Máté: *A magyarországi roma népesség foglalkoztatottsága (L'emploi chez les Roms de Hongrie)*, In: *A romák esélyei Magyarországon (L'avenir des Roms en Hongrie)*, Ed. Babusik Ferenc, Kávé Kiadó, Budapest, 2001, pp. 71-121.

Ladányi, János - Szelényi, Iván: *A társadalom etnikai, osztály- és térszerkezetének összefüggései az ezredforduló Budapestjén (Budapest: liens entre la structure ethnique, la structure de classe et le système territorial à l'aube du nouveau millénaire)*, In: *Társadalmi és területi folyamatok az 1990-es évek Magyarországon (Transformations sociales et territoriales dans la Hongrie des années 1990)*, Budapest, MTA, Társadalmi Konfliktusok Kutató Központja, Budapest, 1997, pp. 85-95.

Liégeois, Jean-Pierre: *Romák, cigányok, utazók, (Roma, Tsiganes, Voyageurs)*, Európa Tanács Információs és Dokumentációs Központ, Budapest, 1998, 172 p., (en hongrois).

Mezey, Barna: *A magyarországi cigányok rövid története (Brève histoire des Tsiganes de Hongrie)*, Première parution in: *Tanulmányok a cigányság társadalmi helyzete és kultúrája köréből, (Etudes sur la situation sociale et le culture des Tsiganes)*, Ed. Katalin Kovalcsik, Tanítók kiskönyvtára, 1998, BTF, IFA, MKM, Budapest, pp. 83-91.

Paulik, Móni : *Réhabilitation urbaine deans le IX^{ème} arrondissement, Thèse de Maitrise, Budapest, 2001*

Rátkai, Árpád: *A kisebbségi önkormányzatok legitimációhiánya (Manque de légitimité des comités d'auto-gouvernement des minorités)*, Régió, 2000, N^o 3, pp. 112-131.

Rátkai, Árpád: *Szeged cigánysága és a Szegedi Cigányprogram, (Les Tsiganes de Szeged et le Programme tsigane de Szeged)*, Régió, 199?, N^o , pp. 81-109.

Robert, Paul: *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, 1972, 1969 p.*

Szamosközi, Péter: *Kilakoltattak félszáz romát (On a expulsé 50 Roms)*, Népszabadság, 14 août 2002.

Szuhay, Péter: *A cigány etnikai csoportok öndefiníciói (Auto-définitions chez les groupes ethniques tsiganes)*, In: *A magyarországi romák (Les Roms de Hongrie)*, Red: Kemény, István, Press publica, Győr, 2000, pp. 117-120.

Vajda, Imre - Prónai, Csaba: *Romániai romák Magyarországon: koldusok, kereskedők, munkások (Roms de Roumaine en Hongrie: mendiants, commerçants et ouvriers)*, In: *Roma migráció (Migration des Roms)*, MTA Kisebbségkutató Intézet, - Nemzetközi Migrációs és Menekültügyi Központ, Budapest, 2002, pp. 34-40.